

LA MAISON MAGDALENA

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

000000

- 1- Le projet de la Maison Magdalena**
- 2- Les agréments**
- 3- Budget et Finance**
- 4- L'organisation des bâtiments**
- 5- L'accompagnement des personnes accueillies**
- 6- Les personnes accueillies**
- 7- Les documents de référence**
- 8- Le site internet et les contacts**

000000

1- Le projet de la Maison Magdalena

L'objet de la « Maison Magdalena » est d'accueillir, et d'héberger des femmes et des personnes transgenres, désireuses de sortir de la prostitution ou victimes de violences, et de leur offrir, dans un même lieu, un parcours de réinsertion sociale et professionnelle, par un accompagnement approprié, orienté vers le retour à la dignité par le travail.

2- Les agréments

Il n'existait pas de cadre spécifique correspondant à la mission d'accueil, d'hébergement et de parcours de réinsertion, sur un même site, pour des personnes désireuses de quitter la prostitution.

La structure juridique choisie permet une capacité d'adaptation rapide, et donne de la souplesse au Conseil d'Administration, en particulier dans les décisions à prendre

Le Conseil d'Administration peut comprendre jusqu'à 12 membres :

- 1 Président
- 1 trésorier
- 1 secrétaire
- 2 membres de droit,
- 1 personne morale: l'Association Magdalena 92
- et jusqu'à 6 autres administrateurs

La « Maison Magdalena » a obtenu les autorisations suivantes :

- L'agrément fiscal : Rescrit en date du 17 Mars 2016,
- L'autorisation d'ouverture le 16 Juillet 2016,
- L'agrément OACAS (Organisme d'Accueil Communautaire et d'Activité Solidaire) le 18 Mai 2018, valide 5 ans et donc à renouveler en 2023.

Le nom et le logo Maison Magdalena ont été déposés à l'INPI le 18 Mai 2016.

Le contrat d'assurance dommages est intégré dans le contrat du diocèse de Meaux propriétaire des bâtiments.

Les salariés, les bénévoles et les personnes accueillies sont assurés en responsabilité civile.

3- Budget et Finance

Evolution des comptes sur 5 ans

	Charges hors amortissement	amortissements	Produits	Résultat	QP subvention viré au compte de résultat
2018	186 391 €	16 942 €	198 366 €	11 974 €	16 906 €
2019	168 177 €	19 540 €	186 895 €	18 718 €	18 986 €
2020	128 902 €	20 921 €	109 651 €	-15 172 €	25 000 €
2021	118 264 €	21 543 €	121 198 €	0 €	18 609 €
2022	140 669 €	22 709 €	121 489 €	0 €	21 092 €

NB : la quote part de subvention virée au compte de résultat correspond à la part de dons non affectés, reçus sur les années précédentes, faits par les fondations, et affectée en partie au résultat annuel de l'exercice.

Après 5 années, de diminution significative des charges, on constate une remontée de 19% des charges courantes à 140 669 €. L'augmentation (+ 22 405€) est principalement liée à la hausse des postes suivants :

- Alimentation (doublement par rapport au budget) : + 4 600 €
- Déplacements (triplement par rapport au budget) : + 2 700 €
- Carburant (doublement par rapport au budget) : + 1 200 €
- Soins médicaux/psychologiques : + 2 200 €
- Consommation eau : + 1 000 €
- Entretien espace vert : + 2400 €
- Entretien bâtiments : + 1 000 €

L'augmentation des coûts énergétique sur le gaz, n'a pas eu d'impact significatif du fait d'une panne de l'installation durant l'hiver. Le remplacement de la chaudière par une installation moderne performante devrait permettre de stabiliser le coût des dépenses de chauffage.

La forte hausse de l'activité de ciergerie (bénéficiaire) a provoqué une forte hausse de + 2500 € d'achat de matière première.

Le budget 2023, s'établit à environ 145 000 € de charges courantes, hors amortissements qui n'inclut pas le remplacement de la chaudière prévu au 1^{er} semestre 2023.

Sur le plan des recettes, la Préfecture a renouvelé sa subvention à hauteur de 30 000€, ainsi que la Fondation Saint Etienne pour 12 000€, on peut également noter, la forte augmentation des dons des particuliers aussi bien en nombre de donations (+75%), qu'en valeur totale passant de 31 000 € à 56 000 €.

Un groupe de travail permanent a été constitué en 2022 pour piloter des actions systématiques de demande de soutien auprès de fondations et organismes divers. Une réflexion est en cours pour professionnaliser la recherche de fonds auprès des donateurs particuliers afin d'augmenter largement leur nombre.

A noter que les comptes sont vérifiés, chaque année, par un cabinet d'expert-comptable, certifiés par un commissaire aux comptes et validés par le Conseil d'Administration. L'expertise par notre nouveau commissaire au compte, M. Jean-François Cottin, aura lieu courant avril 2023.

4- L'organisation des bâtiments

L'ensemble des locaux, qui fait l'objet d'un prêt à usage par le diocèse de Meaux, est composé de plusieurs bâtiments :

- Une maison qui héberge les personnes accueillies :
 - Au rdc : salon, salle à manger, bureau de la directrice, cuisine
 - Au 1^{er} étage : 7 chambres individuelles et un ensemble de lavabos, douches et wc
 - Au 2^{ème} étage : une très grande chambre, trois petites chambres, deux salles de bains, une kitchenette
 - Au sous-sol : un oratoire et des caves

- Une maison destinée aux sœurs et aux bénévoles de passage :
 - Au rdc : garages, atelier, chaufferie
 - Au rdc : un studio avec sanitaire et kitchenette possible
 - Au 1^{er} étage : l'appartement des sœurs (4 chambres, salon / cuisine, sanitaire)
 - Au 1^{er} étage : un appartement de deux pièces avec sanitaire et cuisine
 - Au 2^{eme} étage : une chambre avec sanitaire, deux chambres et un grand espace, avec 2 sanitaires
- Un bâtiment pour les activités :
 - Au rdc : un atelier de ciergerie en production, avec tout le matériel nécessaire
 - Au 1^{er} étage : une grande salle d'activités et de formation
- Une grande chapelle
- Au centre des bâtiments, un jardin spacieux et arboré
- A l'entrée de la Maison, un parking 10 places environ
- Joutant la Maison, un grand terrain utilisé pour la permaculture, équipé d'une grande et d'une petite serres, plus trois mares d'alimentation en eau d'arrosage

De plus, il existe une grange spacieuse, en mauvais état. Des travaux de réfection complète du toit ont été réalisés en 2021, ce qui pourrait permettre à terme à ce bâtiment d'être réhabilité et d'être utilisé pour des logements ou activités.

La Maison dispose actuellement, d'une capacité d'hébergement jusqu'à 10 personnes accueillies.

5- L'accompagnement des personnes accueillies

• Les membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration exercent les missions suivantes :

- Jean Michel Bel, membre de droit nommé par l'évêque, est en charge des conventions entre le diocèse et la « Maison Magdalena », notamment concernant les bâtiments.
- Sœur Cajetan, membre de droit, représentant sa communauté de religieuses, est en charge de l'animation spirituelle à la Maison et s'assure d'une présence permanente.
- La présidente Fabienne Piettre en charge de l'ensemble de la fonction juridique, réglementaire et des relations extérieures notamment, Etat, diocèse, associations.
- Le trésorier, Olivier de Bellescize, en charge de la partie finance au sens large, des travaux et du bon fonctionnement des moyens permettant le fonctionnement des activités.
- Sébastien de Wulf, chef d'entreprise à Moret, apporte son soutien par sa présence et les moyens dont il dispose. Il est également responsable de la RGPD (le règlement européen sur la protection des données) et de la sécurité.
- Céline Martelly, référent des bénévoles, intervient à la maison pour donner des cours de Français, d'informatique ou d'hygiène et aide à la coordination des bénévoles.
- Bernard Lecomte, en charge de la relation avec les entrepreneurs et de la relecture des documents.
- Mary-Frances de Bellescize en charge de la communication.
- Bertrand Piettre est un soutien dans les relations avec le diocèse et les relations extérieures dont le Village Saint Joseph.
- Gildas Martelly membre du groupe du rapprochement avec le Village Saint Joseph et aide pour les travaux.

- **Les salariés**

Trois personnes sont actuellement salariées de la Maison Magdalena :

- Alexis Roy, a quitté son emploi précédent, et est depuis le 1^{er} septembre 2022 salarié à mi-temps de la Maison Magdalena. Il poursuit sa mission de Directeur.

A ce titre, Alexis est, avec l'aide de la Directrice adjointe, responsable de l'encadrement de la responsable des activités ainsi que des bénévoles ; il a un rôle de coordination dans l'organisation, la gestion et l'animation de la Maison, les relations avec les pouvoirs publics et les partenaires, la recherche de fonds et la communication.

- Le 1^{er} septembre 2022, un avenant au contrat à durée indéterminée, de Laurence Roy, a été ajouté, pour un changement d'un plein temps à un mi-temps toujours comme Directrice adjointe, responsable de l'encadrement et de l'accompagnement des personnes accueillies.

La mission de Laurence est d'organiser la vie à la maison et de soutenir le directeur adjoint.

- Béatrice Lalarme, en contrat à durée indéterminée à mi-temps est responsable des activités : elle a la charge de l'organisation de la production de la ciergerie, de la permaculture, ainsi que de tout ce qui concerne les activités des personnes accueillies dans le parcours de réinsertion.

- **Les bénévoles**

Alexis et Laurence Roy complètent leur mi-temps par un temps bénévole ; durant ce temps, ils accompagnent individuellement les personnes accueillies (papiers, santé, parcours de travail, recherche d'emploi...)

Deux sœurs de la Sainte Famille des nécessiteux participent aux activités et assurent une présence bénévole à la Maison en l'absence de Laurence et d'Alexis.

La mission principale des autres bénévoles est d'assurer des formations : français, dessin, informatique, soin et hygiène, couture ..., ou d'accompagner les personnes accueillies dans des visites, promenades, ainsi que pour les déplacements liés à des rendez-vous médicaux ou en Préfecture.

Avant de commencer leur mission, les bénévoles qui ont un contact long et récurrent avec les femmes accueillies reçoivent la charte du bénévolat et une lettre de mission.

Le nombre de bénévoles a fortement augmenté cette année (de 20 en 2021 à 37 en fin 2022). Grâce à des rencontres, lors de ventes de cierges ou lors de forum d'associations, des personnes touchées par l'œuvre de la Maison ont proposées leur service selon leurs aptitudes et leurs appétences. Cette augmentation a permis de multiplier les cours de français, de mettre en place des visites culturelles, de développer le site internet et d'avoir une aide plus efficace dans la recherche d'emploi des accueillies.

6- Les personnes accueillies

La Maison Magdalena a été inaugurée le 4 Septembre 2016, et les premières personnes ont été accueillies début octobre 2016.

En 2022, Le taux de remplissage de la Maison Magdalena a été proche de 100% tout au long de l'année. 17 personnes ont été accueillies :

- 13 personnes en séjour long (3 mois et plus) ;
- 4 personnes en séjour court de rupture ou de répit.

Sur les 13 personnes accueillies en séjour long en 2022 :

- 3 ont quitté la Maison en 2022 avec un logement et un emploi ;
- 2 ont quitté la Maison en 2022 avec un autre logement, ont quitté la prostitution mais restent en difficulté de réinsertion professionnelle ;
- 1 a choisi de quitter la Maison Magdalena sans solution de logement ni d'emploi ;
- 7 ont quitté la prostitution ou des situations de violences et vivent en séjour long à la Maison Magdalena au 31/12/2022 dans le but d'une réinsertion complète.

Depuis la création de la Maison Magdalena,

- 20 personnes accueillies ont réussi à sortir de la prostitution ou de situations de violences et ont une situation stable et un logement;
- 11 personnes accueillies sont en difficulté de réinsertion ;
- 5 personnes ont été accueillies pour des séjours courts.

Les personnes accueillies en 2022 ont été orientées par plusieurs institutions : Olympe (Melun), Comité contre l'esclavage moderne (Paris), Magdalena92 (Boulogne-Billancourt), Marie Madeleine (Versailles), PASTT (Paris), Mouvement du Nid (Evry), Un commissariat (Paris), le Bus des Femmes (Paris), AFJ (Paris), Communauté Marie Reine (Bois le Roi), EACP (Paris) et même une personne déposée par un voisin (Bourron-Marlotte).

L'expérience acquise au cours des 7 années a été particulièrement utile pour l'application des critères d'admission des personnes accueillies (entretiens préalables, période probatoire ...), le respect des règles de vie, l'adéquation de la formation aux besoins, et la capacité des personnes accueillies à s'adapter aux travaux domestiques, ainsi qu'aux activités de la crierie et de la permaculture.

Ces activités, ainsi que les actions de formation animées par les bénévoles, sont un élément essentiel dans le parcours de restructuration personnelle et de préparation à la réinsertion.

En 2022, la Maison Magdalena a renforcé les cours de français pour les accueillies hispanophones ou anglophones avec désormais un cours de français du lundi au vendredi.

Chaque personne accueillie a bénéficié en novembre 2022 d'une auto-évaluation de son développement en employant un outil développé par l'association Aux Captifs la Libération.

7 - Les documents de référence

• Les contrats et conventions :

- Le contrat de prêt à usage des lieux entre le diocèse de Meaux et la Maison Magdalena
- La convention entre le diocèse de Meaux et la congrégation de la Sainte Famille des Nécessiteux.
- La convention de mise à disposition à titre gratuit de l'hébergement de la communauté des Sœurs
- La convention signée entre le diocèse de Meaux, la communauté des Sœurs et la Maison Magdalena, relative aux conditions matérielles de la communauté des Sœurs
- Le document précisant la mission de la communauté des Sœurs au sein de la Maison Magdalena.

• Le projet de la Maison Magdalena et sa mise en oeuvre

- Le descriptif du projet : « *La Maison Magdalena : un projet éducatif et pédagogique* »
- Le contrat d'accompagnement et de résidence pour les personnes accueillies
- Le règlement de fonctionnement de la Maison Magdalena (La charte des droits et des devoirs)
- Le projet personnalisé d'insertion des personnes accueillies
- La charte du bénévolat et la lettre de mission des bénévoles
- Les descriptifs des missions du Directeur, de la Directrice adjointe, de la responsable des activités et de la Communauté des Sœurs de la Sainte Famille des Nécessiteux,
- Les délégations de pouvoirs

8 - Le site internet et les contacts

- Un site pour la Maison
<https://www.maisonmagdalena77.fr/>
- Un site pour la ciergerie
<https://www.ciergeriemagdalen.com/>
- Une adresse de contact
contact@maisonmagdalena77.fr